



## COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du 29 mars 2018

**PRESENTS :** MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Jean-Claude DESRUES, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Sophie JUELLE, Florence ENCINAS, Stéphanie PERNOD, Jessica BRETON, Priscillia ARVIN-BEROD.

#### **ABSENTS EXCUSES :**

Claude JOND donne pouvoir à Jean-Claude DESRUES,  
Jean LABROUSSE donne pouvoir à Jean-Paul JACCAZ

#### **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du code Général des collectivités territoriales, Madame Priscillia ARVIN-BEROD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 février 2018**

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 février 2018, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 5 février 2018 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

#### **EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 29 MARS 2018**

##### **QUESTIONS SOUMISES A DECISION SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE**

#### **Administration - Finance**

##### **1. Subventions aux associations**

M. Yann Jaccaz propose au conseil municipal d'examiner les demandes de subventions suivantes pour un montant total de 810 000 €

La commission des finances suggère de maintenir les subventions à leur niveau de l'an dernier, mises à part quelques exceptions :

- La bibliothèque avec subvention exceptionnelle pour l'achat de livres à l'occasion de son déménagement et de son agrandissement, ouvrages dédiés notamment aux enfants et adolescents.

- Roller-hockey, nouvelle association présentée par Mme Carine DUNAND, qui explique que l'argent va servir à acheter le matériel.
- Vivre en Val d'Arly, les pralins étant de plus en plus nombreux à participer à leurs activités.
- Meg Accueil : le montant est plus important car il tient compte d'un reliquat de 2017 qui n'a pas été facturé et le nombre d'enfant est également en hausse.
- L'office de Tourisme, en plus du montant habituel (qui inclut l'inflation) il y a une ligne supplémentaire validée par les élus en décembre pour le « Sommet du goût » ainsi que le reversement de l'enveloppe de 22 000 € dédié normalement au Comité des Fêtes pour organiser de nouveaux événements, les Médiévales n'ayant pas lieu.
- L'amical du personnel, du personnel en plus et pour la prévision des départs en retraite. Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal qu'Armelle Perinet-Marquet sera officiellement à la retraite le 30 avril, mais qu'elle est en vacances depuis le 23 avril jusqu'à son départ en retraite. Sa remplaçante débutera, quant à elle, ce mardi 3 avril.
- La nouvelle association Atre Koue Vorandre, vouée au patrimoine pralin, demande 10 000€ de participation à la réalisation d'un ouvrage qui mettra en valeur la Croix de l'ancienne chapelle de la Tonnaz détruite durant la Révolution Française. Le montant peut être moindre car l'association va faire appel au mécénat. Monsieur le Maire précise que la croix elle-même a été restaurée grâce aux fonds versés par l'ensemble des riverains du hameau de la Tonnaz.
- Pour l'association Atre Koue Vorandre vouée au patrimoine pralin, le Conseil Municipal décide de ne pas arrêter, pour l'heure, le montant de l'aide à accorder. Les élus souhaitent attendre de connaître le montant des sommes qui sera récolté par l'association lors de l'appel au mécénat.

M. Jean-Claude DESRUES décide de s'abstenir car il est opposé à l'augmentation des fonds versés à l'Office de Tourisme, estimant que la mairie n'a pas de recul sur l'offre d'événements qui seront proposés cet été en lieu et place des Médiévales, et qu'il sera bon d'avoir une évaluation de ces événements.

## **2. Aménagement de la nouvelle bibliothèque**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la bibliothèque Praline est membre du réseau Savoie Biblio. Cette mesure permet de bénéficier de subventions à l'équipement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de demander une subvention pour l'aménagement mobilier de la nouvelle bibliothèque estimée à 20 582,16 € TTC.

Approuvé à l'unanimité.

## **3. Demande de subvention au titre des amendes de police**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de réaliser des passages piétons plus pérennes afin de sécuriser les traversées de route. Les passages seront réalisés en pépite, un revêtement coloré qui résiste au déneigement et au sel. Les essais réalisés sur certains passages ont été concluants.

Le coût des travaux est estimé à 5 700 € HT.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre du fonds des amendes de police auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie, qui gère le fonds pour l'Etat.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les documents concernant les demandes de subventions au titre des amendes de police.

Approuvé à l'unanimité.

#### **4. Demande de subvention Accessibilité école**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune doit faire des travaux pour la mise aux normes Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sur le bâtiment le plus ancien de l'école des Eterlous.

Il est proposé un aménagement complet du parvis avec deux rampes PMR, une pour accéder au couloir Est et une pour la future bibliothèque. Des aménagements paysagers seront aussi réalisés. Ils sont indispensables car des murets doivent être créés pour soutenir les rampes.

Le montant total des travaux est de 156 000 € (maitrise d'œuvre comprise).

Il est proposé de demander une subvention de 52 140 € auprès du Conseil Départemental de Haute Savoie au titre du FDDT et de 10 000 € au titre du fond des amendes de police.

Approuvé à l'unanimité.

#### **5. Demande de subvention FDDT.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle bibliothèque et de la réorganisation de l'école, des travaux vont être menés à hauteur de 56 000 €.

Il est proposé de demander une subvention d'un montant de 17 400 € auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie.

Approuvé à l'unanimité

#### **6. Participation Meg'Accueil 2018**

Mme Solange COOKE présente la participation de la commune aux tarifs fixés par Meg' loisirs pour la petite enfance d'une part et par l'ALSH d'autre part :

- Pour la petite enfance (3 mois à 3ans) : sur la base de l'année 2017, il est prévu pour le multi-accueil 13 enfants avec 15 000 heures prévisionnelles et une participation communale de 3.85€ de l'heure :

57 750 € ; pour la micro crèche Les Fripouilles, 3 enfants pralins inscrits soit 2 500 heures prévisionnelles avec une participation communale de 4.88€ par heure : 12 200€

- Pour l'A.L.SH

La participation des familles est fonction du quotient familial.

La participation de la commune représente 4.98€ de l'heure soit une participation estimée à 14 940€

- Pour les repas de l'accueil de loisirs

La participation de la commune est fixée à 1.48€ par repas (coût total du repas 6.32€) soit selon la fréquentation estimée, une participation annuelle de 740€

Mme Solange COOKE demande au conseil municipal d'approuver :

- La participation communale selon les modalités ci-dessus pour l'A.L.S.H

- A raison de 2.49€ par heure de garde et par enfant, la participation communale pour le multi accueil et de 3.82€ pour la micro-crèche, de 4.98€ pour l'accueil de loisirs et de 1.48€ par repas. D'autoriser le Maire à verser la subvention correspondante dans la limite du budget prévisionnel de 85 630 €

Approuvé à l'unanimité

## **Urbanisme - Foncier**

### **7. DPU**

M. Jean-Paul JACCAZ informe le Conseil Municipal qu'avec l'application prochaine du nouveau Plan Local d'Urbanisme, il faut valider la possibilité pour la mairie d'appliquer le droit de préemption urbain lié à ce PLU.

Approuvé à l'unanimité

### **8. DPU renforcé**

M. Jean-Paul JACCAZ demande au Conseil Municipal de valider l'application pour la mairie du droit de préemption renforcé sur le secteur du front de neige et du centre village, secteurs jugés stratégiques en matière d'aménagement urbain de la commune.

Approuvé à l'unanimité

### **9. Cessions terrains centre-ville**

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel à investisseurs a été réalisé pour la construction de deux bâtiments près de l'église (lots B et C) dans le cadre de l'aménagement global du nouveau centre village. Cinq offres ont été déposées.

Il est proposé de retenir ALTEO que le promoteur retenu pour la construction des nouveaux bâtiments près de l'église est ALTEO pour la construction de 2 bâtiments (R+3 et R+2) édifiés sur un niveau de sous-sol (stationnements) représentant une surface de plancher totale de 1 800m<sup>2</sup>, soit 1 300m<sup>2</sup> de logement et 500m<sup>2</sup> de commerces. Le promoteur a proposé à la commune un montant de 1.080.000€ comptant à l'acte sous simple réserve d'obtention du permis de construire purgé des recours.

La cession ne concerne que l'emprise des bâtiments car la mairie restera propriétaire des terrains autour afin d'aménager la future place et ses circulations piétonnes.

Approuvé à l'unanimité

### **10. Cession terrain route des Grabilles**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser de signer les papiers pour la vente à un riverain d'une bande de terrain communale sur la parcelle B2548 d'environ 67 m<sup>2</sup>. Il s'agit d'un reliquat de parcelle communale qui, historiquement, appartenant à la famille dudit riverain et qui avait été rétrocédée gratuitement à la commune pour réaliser la route.

Le Conseil Municipal souhaitait donc rendre gratuitement ces 67 m<sup>2</sup> qui ne lui seront pas utiles mais qui aideront la famille à mieux aménager leur terrain. Mais la Préfecture a rappelé qu'il n'était légalement pas possible pour une commune de céder gratuitement un foncier lui appartenant même au regard de cet historique.

Un accord a donc été trouvé à 20 € le m<sup>2</sup> soit 1 340 €.

Approuvé à l'unanimité

#### **11. Acquisition terrain Chemin rural des Thouvassières**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a obtenu l'accord de tous les riverains pour procéder aux acquisitions en vue d'élargir le chemin. Il demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les papiers pour l'acquisition de terrain à 150 € le m<sup>2</sup>.

Approuvé à l'unanimité

#### **12. Servitude Enedis**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec ENEDIS pour les parcelles B 1970 et 1708.

Approuvé à l'unanimité.

#### **13. Mandatement du notaire**

Suite au départ de maître Cerruti de l'étude d'Ugine et Flumet, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les papiers avec les nouveaux notaires, Maître Masson et Maître Rey.

Approuvé à l'unanimité.

#### **14. Antenne Relais**

M. Pierre BESSY demande au Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer une convention avec la société Free pour l'installation d'une antenne relais pour téléphones mobiles sur le réservoir des

Varins avec un loyer de 3 000 € par an. Il s'agira de petites antennes. Elles permettront de mieux couvrir la zone pour les abonnés de Free.

Approuvé à l'unanimité.

### **Travaux-Forêts**

#### **15. Syane – Approbation plan de financement travaux Bellevarde**

M. Jean-Paul JACCAZ demande au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement du Syane pour les travaux d'éclairage public sur la partie basse de la route de Bellevarde, qui va être reprise au printemps.

Montant total des travaux : 66 019 €      Participation du Syane : 22 822 €

Reste à la charge de la commune : 44 177 € (dont 1 980 € de frais généraux)

Approuvé à l'unanimité.

#### **16. Syane - Géoréférencement**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement du géoréférencement des éclairages publics.

Montant total des travaux : 10 584 €      Participation du Syane 2 646 €

Reste à la charge de la commune : 8 256 € (dont 318 € de frais généraux)

Approuvé à l'unanimité.

#### **17. Convention travaux route de Bellevarde**

M. Jean-Paul JACCAZ demande au Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer une convention avec 3 propriétaires sur la route de Bellevarde et l'allée de Pré Joli pour les futurs travaux du printemps car certains réseaux ou aménagements passeront sur des parcelles privées.

Ces travaux consistent à la mise aux normes des réseaux d'eaux pluviales et des eaux usées, à la mise en souterrain les réseaux aériens et à l'élargissement de la route et à la reprise des structures de la chaussée pour les mettre hors gel.

Approuvé à l'unanimité

#### **18. Travaux Sylvicoles**

Mme Priscillia ARVIN-BEROD informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux proposés par les service de l'ONF pour le dégagement de plantation sur la parcelle n° 4 pour un montant total de 1 560 €, la commune peut recevoir une subvention d'un montant de 400 € et

demande donc au Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer une demande de subvention auprès de Sylv'ACTTES. Restera à charge de la commune 1 160 €.

Approuvé à l'unanimité

### **19. Travaux à réaliser en forêt communale**

Mme Priscillia ARVIN-BEROD présente le programme proposé par l'ONF, soit une intervention sylvicole en futaie irrégulière sur les parcelles forestières n°3,4,6,7 et 8.

Le coût total estimatif est de 9 755 € ht.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer une demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes d'un montant de 2 927 €.

Restera à la charge de la commune 6 829 € ht.

Approuvé à l'unanimité.

### **20. Plan de protection des zones humides**

M. Pierre BESSY précise que le plan d'action territorial des zones humides élaboré en février 2017 avait fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de Haute Savoie. Cependant la demande auprès de l'agence de l'eau n'a pas abouti. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer une nouvelle demande de subvention auprès du Conseil Département de Haute-Savoie.

Le coût des travaux est estimé à 62 890.23 € TTC. La demande de subvention est de 38 195.98 € TTC. Il restera à la charge de la commune 26 734.25 € TTC.

M. Pierre BESSY rappelle que les premières grandes actions du plan vont être mises en œuvre cette année. Il s'agit d'actions en concertation avec certains agriculteurs. Elles visent l'amélioration et la préservation de zones humides tout en donnant des conditions d'exploitation de meilleure qualité pour les éleveurs. Il s'agira donc d'actions qui serviront d'exemple pour, c'est espéré, engager d'autres mesures du même type ailleurs si d'autres volontaires se font connaître.

Approuvé à l'unanimité.

### **Eau et assainissement**

Pour l'approbation des comptes de gestion et administratif, Pierre Bessy est désigné président de séance.

## 21. Compte administratif 2017

	Exploitation	Investissement
Recettes	606 437,79 €	197 700,70 €
Dépenses	518 611,86 €	88 906,27 €
Résultats de l'exercice	87 825,93 €	108 794,43 €
Résultat antérieur reporté	307 859,63 €	21 018,43 €
Résultat de clôture 2017	395 685,56 €	129 812,86 €
Résultat consolidé	525 498,42 €	

Approuvé à l'unanimité.

## 22. Compte de gestion 2017

	Exploitation	Investissement
Recettes	606 437,79 €	197 700,70 €
Dépenses	518 611,86 €	88 906,27 €
Résultats de l'exercice	87 825,93 €	108 794,43 €
Résultat antérieur reporté	307 859,63 €	21 018,43 €
Résultat de clôture 2017	395 685,56 €	129 812,86 €
Résultat consolidé	525 498,42 €	

Approuvé à l'unanimité.

## 23. Affectation des résultats 2017

- un excédent d'exploitation (hors restes à réaliser) d'un montant de 395 685,56 €,
- un solde d'exécution globale de la section d'investissement d'un montant de 129 812,86 €,
- un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de – 9 900,00 €.
- le report en section d'investissement (ligne 001 en recette) pour un montant de 129 812,86 €,
- le report en section d'exploitation (ligne 002 en recette) pour un montant de 395 685,56 €.

Approuvé à l'unanimité.



## **24. Budget primitif 2018**

938 000,00 € en section d'exploitation

635 788,06 € en section d'investissement

Approuvé à l'unanimité.

### **Questions soumises a décision du conseil sur proposition de monsieur le maire et non inscrite à l'ordre du jour :**

#### **Arrivée du compteur électrique Linky**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a eu rendez-vous avec Enedis qui présentait son plan de déploiement des nouveaux compteurs communicants Linky. Le changement des compteurs sur la commune est prévu entre mai et octobre, ainsi qu'à Megève et Demi-Quartier. Les logements les plus récemment construits en sont déjà équipés.

Une première permanence d'information se tiendra le 6 avril en mairie de Megève de 9h à 12h.

**RD1212M.** Jean-Claude DESRUES demande si la route au niveau de Tirecorde sera bientôt refaite.

M. Jean-Paul JACCAZ confirme que cela va être fait dans les mois à venir, mais il faut d'abord que les travaux du tourne à gauche soient terminés. Le chantier reprend le 9 avril pour se terminer avant la saison d'été. Il précise, par ailleurs, que le Conseil Départemental va également refaire les enrobés sur la partie de RD1212 allant de la place de l'église à la sortie de la commune en direction de la Savoie.

#### **Défibrillateur**

Mme Sophie JUELLE demande si la commune peut prévoir l'installation de défibrillateurs (l'accueil de Belambra en est équipée ainsi que le départ des pistes). Monsieur le Maire confirme que la demande a été faite auprès des services et qu'un point va être fait pour une installation dans le centre de la commune.

#### **Questions soumises à décision du conseil sur proposition des adjoints au maire**

Aucune demande d'inscription de question au présent ordre du jour.

#### **Questions soumises a décision du conseil sur proposition des rapporteurs des commissions municipales**

Aucune demande d'inscription de question au présent ordre du jour.

#### **Questions soumises à décision du conseil sur proposition des conseillers municipaux**

Aucune demande d'inscription de question au présent ordre du jour.

## Communications et questions diverses

Monsieur le maire, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 21 heures 55.

Procès-verbal de séance dressé le 03 avril 2018 par le secrétaire élu par ses pairs présents en l'assemblée communale du 29 mars 2018.

Signé Priscillia ARVIN-BEROD, secrétaire de séance



Vu pour être affiché le \_\_\_\_\_ conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.

JACCAZ

Le Maire, Yann

